



Historique des Prix du Québec

Table des matières

Historique des Prix du Québec	1
Table des matières	2
À l'origine, des concours littéraires et scientifiques	3
Dans l'enthousiasme	3
Les lauréats de 1923	4
Le premier jury	6
Un intermède	7
La consolidation	8
La stagnation	9
Un nouvel élan	10
Une période de transition	11
Les Prix scientifiques de 1967 à 1976	13
Les prix David de 1968 à 1976	14
Création des Prix du Québec	15
Arrêté ministériel concernant le règlement relatif aux grands prix du gouvernement du Québec	15
Les premiers lauréats des Prix du Québec	19
De nouveaux prix au fil des ans	19
À la mémoire de personnalités prestigieuses	21
Conditions d'admissibilité des candidats	23
Gestion partagée	25
Les lauréates des Prix du Québec 1977-2000	26
Le montant des bourses	28
La médaille et sa symbolique	30
La composition des jurys	31
La cérémonie de remise des prix	32
En conclusion	34

« *L'État doit au créateur respect, reconnaissance et appui.* »

Extrait de l'allocution de Camille Laurin prononcée le 19 décembre 1977, à la Place des Arts, à l'occasion de la première remise des Prix du Québec.

À l'origine, des concours littéraires et scientifiques

Les artistes et les scientifiques ont en commun d'être des créateurs, des innovateurs qui façonnent notre culture, repoussent les limites de la connaissance et contribuent à l'épanouissement de notre société. La créativité, tout comme le génie, est donnée en partage à l'un et l'autre groupe.

Jusqu'au début des années vingt, le gouvernement du Québec aidait occasionnellement certains auteurs en achetant et en distribuant leurs livres, ou en les nommant à des charges dans la fonction publique. Cette aide, que l'on peut qualifier de discrétionnaire, concernait les « ouvrages les plus recommandables » des « auteurs les plus méritants ».

Le 26 janvier 1922, l'Assemblée législative adopte, à l'unanimité, la *Loi pour encourager la production d'œuvres littéraires ou scientifiques*. Celle-ci est présentée par Athanase David, député libéral de Terrebonne qui, depuis 1919, exerce la fonction de secrétaire et registraire de la province. La Loi vise à favoriser l'avancement de la littérature et des sciences, à seconder les efforts des écrivains et à stimuler, par l'émulation, le goût des travaux littéraires et scientifiques.

Dans l'enthousiasme

Les journaux de toutes tendances applaudissent « au beau geste du gouvernement » qui devient, en quelque sorte, la « providence des écrivains ».



Photo : Archives nationales du Québec

« On a souvent dit que j'étais un rêveur, un idéaliste. J'accepte le reproche si je peux puiser pour l'avenir, dans cet idéalisme, une force nouvelle qui me permettra, avec le concours du premier ministre [Louis-Alexandre Taschereau], que les choses de l'esprit n'ont jamais laissé indifférent, qui me permettra d'être utile à la province de Québec et à mon pays. » Assemblée législative, le 26 janvier 1922.

« Ce sera une des gloires du gouvernement actuel, clame le député de Montréal-Laurier, Ernest Poulin, d'avoir inauguré un système qui pourra mettre un peu de pain sur la table de ceux qui consacrent leurs efforts à édifier notre renommée littéraire. Cet encouragement est nécessaire. Nous n'avons pas le droit de nous en remettre indéfiniment à la générosité de l'initiative privée. »

« Nous voulons, renchérit le député de Sherbrooke, Joseph-Henri Lemay, dire aux générations futures que les législateurs de 1922 ont travaillé pour la gloire et la grandeur de notre race. »

« Me sera-t-il permis, intervient Hector Laferté, député de Drummond, de formuler un vœu et d'espérer que le gouvernement donnera à ce prix le nom de prix David, [...] le nom de son véritable fondateur. »

Même si le gouvernement ne donne pas suite à cette suggestion, les journaux, eux, désignent les prix des Concours littéraires et scientifiques sous le nom de prix David. Une habitude qui est vite consacrée par l'usage et qui perdurera jusqu'en 1968, année où le prix David devient un prix littéraire décerné à un seul auteur pour l'ensemble de son œuvre.

La Chambre vote une somme de 5 000 \$: 3 800 \$ sont affectés aux ouvrages de langue française et 1 200 \$ aux ouvrages de langue anglaise. Le premier jury est formé en mai 1922. Composé de neuf membres, il fixe les conditions du concours qui sont ensuite publiées dans la *Gazette officielle* et dans les journaux du Québec.

Le concours est ouvert à tout littérateur de langue française ou anglaise, sujet britannique, ayant son domicile au Québec. Le 14 juin 1923, Athanase David rend public le nom des 10 premiers lauréats.

Les lauréats de 1923

À ce premier Concours littéraire et scientifique, plus de la moitié des prix sont accordés à des ouvrages historiques et à ce que l'on appelait à l'époque des « ouvrages d'érudition ». Dans ce groupe, on remarque l'ouvrage scientifique du frère Marie-Victorin qui est, en fait, sa thèse de doctorat présentée en 1922 à l'Université de Montréal. On constate en outre que 5 des 10 lauréats sont des hommes d'Église, ce qui confirme la place qu'ils occupaient dans l'élite intellectuelle d'un Québec alors peu scolarisé. Un Québec où, par surcroît, la revanche des

berceaux avait placé la survie quotidienne au premier rang des préoccupations d'une partie importante de la population pour qui les études représentaient un rêve, ou un luxe, inaccessible.

On comprend donc aisément la faible production littéraire ou scientifique de l'époque. Les 21 ouvrages en français et en anglais présentés aux concours de 1929 nous donnent une idée du volume de la production des « Années folles ». Une situation à faire rêver les auteurs actuels. Par exemple, en 1923 (10 lauréats), en 1924 (14 lauréats) et en 1926 (10 lauréats), les candidats avaient une chance sur deux de remporter un prix. Cela dit sans vouloir porter ombrage à leur mérite.

Paul Morin

Poèmes de cendre et d'or (2 000 \$)

Abbé Ivanhoë Caron

La Colonisation de la province de Québec (600 \$)

Frère Marie-Victorin

Les Filicinées de la province de Québec (600 \$)

Abbé V. Germain

La Société des Nations (200 \$)

D^r J.-G. Paradis

Feuilles de journal (200 \$)

R. Laroque de Roquebrune

Les Habits rouges (200 \$)

Révérant père E.J. Devine, S.J.

Historic Caughnawaga (500 \$)

Révérant Canon F.G. Scott

The great War as I saw it (400 \$)

Herbert A. Smith

Federalism in North America (200 \$)

Robert Stanley-Weir

Poems Early and Late (100 \$)

Le premier jury



1. Thomas Chapais, sénateur à la Chambre des communes
2. Adjudant Rivard, juge de la Cour d'appel, représentant du secrétaire de la province
3. Henri Gaillard de Champris, professeur de littérature française à l'École normale supérieure de Québec
4. L'abbé Camille Roy, membre de la Société royale du Canada
5. René des Roys du Roure, professeur de littérature française à l'Université McGill
6. Édouard Montpetit, professeur à l'Université de Montréal
7. Stephen Leacock, Ph.D., professeur à l'Université McGill, membre de la Société royale du Canada
8. Sir Andrew MacPhail, homme de lettres de Montréal
9. H. Dombrowski, professeur de littérature française à l'Université de Montréal (ne figure pas dans la mosaïque)

On peut mesurer l'importance que prend, aux yeux du législateur, l'instauration de ces récompenses par le soin qu'il a apporté à la composition de ce jury, où l'on retrouve plusieurs personnalités marquantes du Québec moderne. En 1923, les jurés étaient tous des hommes reconnus dans le monde des lettres et de l'éducation. Plusieurs poursuivront une carrière de premier plan qui aura une influence déterminante sur de nombreuses générations d'intellectuels et d'universitaires.

Thomas Chapais, avocat, homme politique, journaliste et historien, a enseigné l'histoire du Canada à l'Université Laval (1919-1934) ; il a été rédacteur en chef du journal *Le Courrier du Canada* (1882-1901) et président de la Société royale du Canada en 1923 et 1924.

Adjutor Rivard, avocat, homme de lettres et linguiste, a été le cofondateur (1902) et le secrétaire (1902-1912) de la Société du parler français au Canada. Il est toutefois plus connu en tant que cofondateur, en 1907, du journal *L'Action sociale catholique* qui deviendra *L'Action catholique* en 1915 et *L'Action* en 1962. Il a publié plusieurs études, traités et récits, dont *La Terre de chez nous* (1914).

L'abbé Camille Roy a fait carrière à l'Université Laval à titre de professeur de littérature française (1895-1927), de recteur (1924-1927 et 1932-1938) et de doyen de la faculté des lettres (1939-1943). Il figurera, en 1924, parmi les lauréats des Concours littéraires et scientifiques pour son essai *À l'ombre des érables*.

Édouard Montpetit, avocat, économiste et journaliste, a fondé en 1920 la faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Il a notamment publié *La Conquête économique* (essai en trois volumes, 1938-1942). Un cégep de la région de Montréal porte son nom, rendant ainsi hommage à son apport exceptionnel au milieu de l'éducation.

Stephen Leacock, membre de la Société royale du Canada, est aujourd'hui considéré comme un auteur important du monde des lettres anglophones du Québec. Humoriste brillant, il est reconnu pour la finesse de son observation des absurdités de la vie quotidienne et des travers de la société moderne.

Un intermède

En 1927, on n'accorde que quatre prix : un premier de 1 750 \$ pour un ouvrage de littérature en français, et un autre du même montant pour un ouvrage en français portant sur les sciences historiques, morales, économiques ou politiques ; les deux autres prix de 600 \$ chacun vont à des ouvrages publiés en anglais dans ces mêmes catégories.

Le 12 février 1927, *Le Devoir* titrait : « Il n'y a pas de prix littéraire — Les ouvrages économiques sont à l'honneur... ». À tout le moins du côté francophone, car un prix de littérature est décerné à un ouvrage en anglais du révérend Canon F.G. Scott, lauréat déjà primé en 1923. Cette prépondérance des ouvrages d'économie est-elle une simple coïncidence ou le reflet d'une époque de frénésie économique qui s'écroulera deux ans plus tard avec le krach de 1929 ?

Henry Laureys, directeur de l'École des hautes études commerciales, reçoit l'un des deux prix de 1 750 \$ pour son ouvrage *La Conquête des marchés extérieurs*. L'autre prix est décerné à l'abbé Ivanhoë Caron, l'un des lauréats de 1923, pour son ouvrage d'histoire *La Colonisation de la province de Québec dans les Cantons de l'Est de 1791 à 1815*. Les deux auteurs d'ouvrages primés parmi ceux qui ont été écrits en anglais reçoivent 600 \$ chacun.

La consolidation

En 1928, le gouvernement apporte d'importantes modifications au système de récompenses en instituant six concours auxquels participeront, chaque année, des auteurs d'ouvrages rédigés en français et en anglais :

1. concours « A » : ouvrages d'imagination en prose ;
2. concours « B » : ouvrages d'imagination en vers ;
3. concours « C » : ouvrages de sciences historiques ;
4. concours « D » : ouvrages de sciences morales ou politiques ;
5. concours « E » : ouvrages de critique ou d'histoire littéraires, mémoires ou relations de voyages ;
6. concours « F » : ouvrages de science pure ou de vulgarisation scientifique ; en 1931, le libellé devient : « ouvrages ayant pour objet la vulgarisation de quelque art ou science ».

Jusqu'en 1937, deux concours auront lieu chaque année, les mêmes revenant tous les trois ans : 1929, concours A et B ; 1930, concours D et E ; 1931, concours C et F ; et ainsi de suite. Les jurys attribuent deux prix par concours : les auteurs d'ouvrages écrits en français reçoivent 1 700 \$, alors que les auteurs d'ouvrages écrits en anglais continuent de recevoir 600 \$. Sur la somme totale de 5 000 \$, le gouvernement distribue donc 4 600 \$ aux auteurs ; les 400 \$ restants couvrent les frais de déplacement des membres des jurys.

Chaque concours est jugé par un jury de neuf personnes, dont huit sont nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le neuvième juré, désigné par le secrétaire de la province pour le représenter, agit comme secrétaire du concours et du jury, mais il n'a pas droit de vote.

Au début des années trente, le nombre de candidats augmente de façon sensible pour atteindre une quarantaine d'auteurs francophones et anglophones par année, soit environ le double de ce qu'il était dans la décennie précédente.

La stagnation

En 1938, le gouvernement réduit à cinq le nombre des membres des jurys. Il institue trois concours par année pour l'attribution des prix de littérature, de sciences et de sciences morales et politiques. La somme prévue pour chaque prix est de 1 400 \$ répartis entre trois lauréats qui reçoivent respectivement 800 \$, 400 \$ et 200 \$. Le montant total alloué aux bourses passe alors de 4 600 \$ à 4 200 \$ par année.

La principale modification a trait aux modalités de présentation des ouvrages de langue anglaise ; sur les trois prix annuels, deux sont accordés à des auteurs d'ouvrages en français, le troisième allant à des ouvrages en anglais. Par exemple, en 1938 (année I), seul le prix de sciences morales et politiques couronne des ouvrages en anglais, alors que les prix de littérature et de sciences sont réservés aux ouvrages en français. En 1939 (année II), c'est au tour du prix de sciences d'être décerné à des ouvrages de langue anglaise et en 1940 (année III), ce sera celui du prix de littérature. Pour clore la séquence, en 1941 (année IV), les trois prix sont accordés uniquement à des ouvrages écrits en français. Et, l'année suivante, le cycle de quatre ans recommence avec l'année I.

À un certain moment, il avait été envisagé de donner aux trois prix le nom de personnages illustres du monde des arts et des sciences. Ainsi, le prix scientifique serait devenu le prix Michel-Sarrazin, celui de sciences morales et politiques le prix Montmorency-Laval et, enfin, le prix de littérature aurait été appelé le prix Louis-Fréchette (le nom de Pamphile LeMay avait aussi été avancé). Toutefois, ces propositions n'ont pas fait l'objet d'un décret et sont demeurées lettre morte. En 1938, on considérait donc Louis Fréchette comme l'un des plus grands écrivains québécois. Or, il n'en avait pas toujours été ainsi comme en fait foi cette petite anecdote savoureuse qui en fera sourire plusieurs :

En 1900, le jury d'un concours public pour ouvrages d'histoire et de littérature, institué en 1898 par le gouvernement, refusa une série de récits de Louis Fréchette sur les traditions populaires du Canada. « Nos enfants, décrètent les deux membres de ce jury, ont assez d'occasions, dans la vie, d'apprendre les façons de parler vulgaires, sans qu'on les y aide encore en leur faisant lire des récits dans le genre de *Tom Caribou*. Du reste, à une époque où tous nos écrivains font les plus louables efforts pour corriger nos fautes de langage et chasser de notre langue franco-canadienne tout ce qui peut la

déparer, il y aurait quelque cruauté à permettre qu'on vienne – sous une forme attrayante, il faut l'avouer – enrayer ces efforts et nous rejeter ainsi dans le vieux sillon. »

Ironie du sort, Pamphile LeMay avait aussi participé à ce concours. Il a subi un sort semblable à celui de Fréchette, son ouvrage *Contes vrais* ayant été balayé du revers de la main par les deux jurés. « C'est une fort jolie bluette, écrivent-ils, mais nous ne croyons pas qu'elle ait assez d'importance pour entrer dans un concours du genre de celui qui nous occupe. »

Et le prix de littérature a été décerné à un certain D^r Choquette pour son récit *Claude Paysan*, un ouvrage fort « moral » qui, selon les jurés, « [...] distance facilement ses concurrents ». Mais l'histoire littéraire en a décidé autrement.

Les 20 années qui suivent se caractérisent par une absence de modifications, puisque les règlements de 1938 resteront en vigueur jusqu'en 1959. Signe de satisfaction, d'indifférence ou reflet d'une époque que l'on associera plus tard à la « grande noirceur » ?

Un nouvel élan

En 1960, les jurés sont toujours nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Toutefois, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), la Société des écrivains canadiens et la Canadian Authors Association (section de Montréal) peuvent recommander un membre du jury pour les concours de sciences, de littérature française et de littérature anglaise. Ce qui n'a pas changé toutefois, c'est l'importance que le législateur accorde à la qualité des membres de chaque jury.

On apporte quelques modifications aux règlements des concours pour l'attribution des trois prix annuels. Des changements de courte durée puisque les règlements seront à nouveau modifiés en 1962, à l'exception de celui-ci : le concours du prix de sciences accepte, chaque année, des ouvrages écrits en français ou en anglais.

On augmente à 2 500 \$ la somme affectée à chaque concours ; chacun comptera dorénavant deux prix au lieu de trois : le premier de 1 500 \$ et le deuxième de 1 000 \$. Le mince écart entre les 5 000 \$ votés par le gouvernement en 1922 et les 7 500 \$ accordés près de 40 ans plus tard nous amène à nous interroger sur la volonté politique d'appuyer les activités artistiques et scientifiques au Québec.

En 1961, la *Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques* confie la responsabilité de l'organisation des concours et de la remise des prix au tout nouveau ministère des Affaires culturelles. Le premier titulaire de ce ministère, Georges-Émile Lapalme, présente un projet de loi (n° 13) pour assouplir les règlements en attribuant au ministre des Affaires culturelles, au lieu du lieutenant-gouverneur en conseil, la responsabilité de fixer les conditions des concours et de nommer les membres des jurys.

En 1962, le Québec est en pleine Révolution tranquille, une révolution qui sera bénéfique aux artistes et aux scientifiques. En effet, avec l'adoption de la nouvelle loi, la somme globale prévue pour les prix est portée à 34 000 \$. Le jury de chaque concours peut distribuer 8 500 \$ répartis comme suit : premier prix, 4 000 \$; deuxième prix, 3 000 \$; troisième prix, 1 500 \$.

Un « boum » financier qui reflète l'explosion de la production littéraire. De fait, pendant cette dernière décennie des Concours artistiques, littéraires et scientifiques, il y aura en moyenne une centaine d'inscriptions par année. Les ouvrages de littérature française et de sciences morales et politiques arrivent en tête avec quelque 70 % des inscriptions. Les ouvrages de langue anglaise représentent environ 20 % de l'ensemble des ouvrages présentés. De 1960 à 1970, les Concours primeront 101 ouvrages, dont 82 en français et 19 en anglais.

C'est en 1962 qu'on abolit le système des cycles basé sur l'alternance des ouvrages de langue française et de langue anglaise. Il y a maintenant quatre concours par année : littérature d'expression française ; littérature d'expression anglaise ; sciences morales et politiques (ouvrages en français et en anglais) ; sciences (ouvrages en français et en anglais). De plus, les nouveaux règlements rendent possible l'inscription des ouvrages en langue française écrits par des citoyens canadiens, sans tenir compte de la province où ils résident.

En 1964, le ministère des Affaires culturelles crée la section littérature de jeunesse pour récompenser un album illustré (750 \$), un livre (750 \$) et l'illustration jugée la meilleure dans les ouvrages présentés (500 \$). La première lauréate, car il n'y a qu'un seul prix attribué cette année-là, est Monique Corriveau pour son roman *Le Wapiti*.

Une période de transition

En 1967, les **Prix scientifiques** sont détachés des Concours artistiques, littéraires et scientifiques, mais ils reconnaissent toujours les travaux d'une ou deux personnalités du monde des sciences et ils continuent d'être administrés par le ministère des Affaires culturelles. On conserve la rotation des disciplines selon un cycle de quatre ans : sciences chimiques, sciences biologiques, sciences physiques

et sciences de la nature. Deux prix, l'un de 5 000 \$ et l'autre de 3 000 \$, sont décernés à des personnes qui se sont particulièrement distinguées par leurs ouvrages de recherche ou par leur contribution à l'avancement de leur discipline scientifique.

Quant aux jurys des **Concours littéraires**, ils peuvent décerner huit prix de 2 500 \$ dans autant de catégories, soit pour des œuvres d'imagination en prose et en vers, soit pour des œuvres d'érudition.

En **1968**, le **prix David** est officiellement instauré. Il devient la plus haute récompense littéraire du Québec octroyée à un auteur pour l'ensemble de son œuvre. Le premier lauréat est Mgr Félix-Antoine Savard.

Pour être admissible, le candidat doit être âgé de plus de 40 ans et avoir publié au moins trois ouvrages. Un jury de cinq membres, désigné par le ministre des Affaires culturelles, établit une liste de candidats. Puis, il sollicite l'avis des personnes et des organismes suivants : les doyens des facultés des lettres de nos universités, la Société des écrivains canadiens, la Société des poètes canadiens-français, la Société Saint-Jean-Baptiste et l'Académie canadienne-française. Le jury fait ensuite son choix.

En **1969**, les deux prix scientifiques deviennent le **Prix scientifique** dont l'unique lauréat reçoit 5 000 \$, comme celui du prix David.

En **1970**, après presque un demi-siècle d'existence, les **Concours littéraires** couronnent leurs derniers lauréats. De 1923 à 1970, quelque 400 auteurs ont reçu un prix pour une œuvre littéraire en particulier ou, dans le domaine des sciences, pour un ouvrage de recherche. Si, au cours des années, plusieurs auteurs ont remporté un prix pour deux et parfois même trois ouvrages, la palme revient à Marius Barbeau qui a été lauréat des Concours littéraires et scientifiques à six reprises. Entre 1926 et 1958, quatre prix de littérature anglaise, un prix de littérature française et un autre de sciences morales et politiques (rédigé en anglais) ont été attribués à des ouvrages de ce prolifique auteur.

En **1975**, les bourses remises pour le **prix David** et le **Prix scientifique** sont augmentées à 10 000 \$. Toutefois, le **Prix scientifique** sera décerné dans deux disciplines par année, chaque lauréat recevant 5 000 \$.

Les années soixante auront été des années fastes. Par la voie des Concours artistiques, littéraires et scientifiques, des Prix scientifiques et du prix David, le gouvernement a accordé en moyenne 30 000 \$ par année aux artistes et aux scientifiques québécois. Après une période plus austère – 10 000 \$ par année de 1971 à 1974, et 20 000 \$ par année en 1975 et 1976 –, le gouvernement recommencera à délier les cordons de sa bourse en 1977 avec la création des Prix du Québec.

Les Prix scientifiques 1967 à 1976

Parmi ces lauréats, cinq recevront plus tard un Prix du Québec pour l'ensemble de leur carrière scientifique et, à ce titre, ils font l'objet d'une présentation dans les pages qui suivent.

1967 (sciences chimiques)

Paul-Antoine Giguère et Georges Just

1968 (sciences biologiques)

Hubert H. Jasper et Charles-Philippe Leblond ;
ce dernier recevra, en 1992, le prix Marie-Victorin

1969 (sciences physiques)

Lionel Boulet qui se verra remettre le prix
Armand-Frappier en 1993

1970 (sciences de la nature)

Guy Perreault

1971 (sciences chimiques)

Pierre Deslongchamps qui remportera, en 1987,
le prix Marie-Victorin

1972 (sciences biologiques)

Claude Fortier qui obtiendra, en 1980,
le prix Marie-Victorin

1973 (sciences physiques)

Morrel P. Bachynski

1974 (sciences de la nature)

Branko Ladanyi

1975 — Louis Poirier (sciences biologiques) et Albert Cholette (sciences chimiques)

1976 — Gilles-G. Cloutier (sciences physiques) et Louis-Edmond Hamelin (sciences de la nature) qui recevra le prix Léon-Gérin en 1987

**Les prix David
1968 à 1976**

1968

Mgr Félix-Antoine Savard

1969

Alain Grandbois

1970

Gabrielle Roy

1971

Paul-Marie Lapointe

1972

Hubert Aquin

1973

Marcel Dubé

1974

Rina Lasnier

1975

Fernand Dumont

1976

Pierre Vadeboncœur



Le 6 décembre 1976, l'essayiste Pierre Vadeboncœur reçoit le prix David à la Bibliothèque nationale du Québec. De gauche à droite : Gaston Miron, Louis O'Neill, ministre des Affaires culturelles, Hélène Pelletier-Baillargeon, Pierre Vadeboncœur, Jacques Grand'Maison, Michèle Lalonde et Fernand Dumont.

Création des Prix du Québec

En 1977, la création des cinq premiers Prix du Québec reflète le dynamisme du développement culturel de la collectivité. Chaque année, le ministre des Affaires culturelles attribuera, au nom du gouvernement, les Prix du Québec à des personnalités dont les œuvres, les travaux et les recherches auront marqué la littérature, les arts et les sciences.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX GRANDS PRIX DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

LOI DES CONCOURS ARTISTIQUES, LITTÉRAIRES
ET SCIENTIFIQUES (S.R.Q. 1964, c.60)

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CINQ (5)
GRANDS PRIX

ATTENDU QUE le ministre des Affaires culturelles a le loisir d'instituer en vertu de la Loi des concours artistiques, littéraires et scientifiques (S.R.Q. 1964, c. 60) des concours et d'en fixer les conditions ;

ATTENDU QUE le ministre nomme pour chaque concours un jury, lequel remplit les fonctions qui lui sont attribuées ;

ATTENDU QUE le ministre a déjà institué depuis plusieurs années des concours en vue de l'attribution du prix David et du Prix scientifique ;

ATTENDU QUE le ministre a jugé opportun d'instituer cinq grands prix devant être attribués au nom du gouvernement du Québec à la suite de concours ;

ATTENDU QU' il convient d'abroger les règlements actuels ;

ATTENDU QUE les conditions de tout concours doivent être publiées dans la *Gazette officielle du Québec* ;

LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES :

- (a) Approuve le règlement relatif aux grands prix du gouvernement du Québec ci-dessous ;
- (b) Ordonne sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

SECTION I — Nature des prix décernés :

1. Le ministre des Affaires culturelles, au nom du gouvernement du Québec, attribue annuellement cinq grands prix à la suite de concours.

Les cinq grands prix sont :

- a) le prix David ;
- b) le prix Marie-Victorin ;
- c) le prix Denise-Pelletier ;
- d) le prix Paul-Émile-Borduas ;
- e) le prix Léon-Gérin.

2. Le prix David est la plus haute distinction littéraire décernée à un écrivain pour l'ensemble de son œuvre.

Les genres littéraires reconnus aux fins de ce prix sont le conte, la nouvelle, la poésie, le récit, le roman, l'essai, la dramaturgie, et toutes formes de littérature pour la jeunesse.

3. Le prix Marie-Victorin est la plus haute distinction scientifique décernée à un scientifique pour couronner sa carrière.

Les disciplines scientifiques reconnues aux fins de ce prix sont la chimie, la physique, la biologie, les sciences de la nature et toutes sciences qui leur sont connexes.

4. Le prix Denise-Pelletier est la plus haute distinction décernée en reconnaissance d'une carrière remarquable dans le domaine des arts d'interprétation.

Les disciplines reconnues aux fins de ce prix sont la chanson, la musique, l'art lyrique, le théâtre et la danse.

5. Le prix Paul-Émile-Borduas est la plus haute distinction décernée à un artisan ou à un artiste, pour l'ensemble de son œuvre dans le domaine des arts visuels.

Les disciplines reconnues aux fins de ce prix sont le design, l'architecture, la sculpture, la photographie, la peinture, les métiers d'art et les disciplines dites multidisciplinaires.

6. Le prix Léon-Gérin est la plus haute distinction décernée en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle au développement des sciences de l'homme.

Les disciplines reconnues aux fins de ce prix sont le droit, la philosophie, la théologie, la pédagogie, la psychologie, la géographie, l'histoire et toutes les sciences sociales.

SECTION II — Conditions d'éligibilité des lauréats

7. Aucun prix ne peut être décerné à titre posthume ni partagé entre deux lauréats.
8. Le lauréat doit être québécois.
9. Aucun prix ne peut être décerné à un membre d'un jury l'année pendant laquelle il en fait partie.

SECTION III — Composition et fonctions du jury

10. Chaque année, le ministre nomme un jury pour chaque concours et en désigne les membres.

Le jury est composé d'au moins trois membres et d'au plus cinq membres.

11. Les membres de chaque jury ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour occasionnés par les réunions du jury convoquées par le secrétaire.

Toute demande de remboursement doit être transmise au secrétaire responsable avec les pièces justificatives.

Les membres du jury reçoivent en plus pour toute leur participation à un jury des honoraires de trois cents dollars.

12. Les membres du jury élisent parmi eux un président.
13. Le jury a pour fonction de recommander au ministre le nom du lauréat.
14. Toute recommandation du jury doit être motivée et transmise au ministre au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Le jury peut recommander au ministre que le prix ne soit pas décerné une année ; il doit alors donner ses motifs.

15. Le jury peut inviter toute personne à lui soumettre quelque candidature.

Il ne peut refuser de considérer toute suggestion émanant d'un individu qui soumet sa propre candidature.

16. Toute candidature, quelle qu'elle soit et quelle qu'en soit la provenance, doit être accompagnée d'un dossier comprenant une biographie, la liste des publications et travaux et la carrière du candidat.

SECTION IV — Administration des concours [...]

SECTION V — Proclamation des lauréats

20. Le ministre proclame les lauréats au plus tard le 30 novembre de chaque année.
21. Chaque lauréat reçoit une somme de quinze mille dollars, un parchemin et une médaille authentique gravée par un artiste québécois.

SECTION VI — Disposition transitoire [...]

LOUIS O'NEILL
Ministre des Affaires culturelles

QUÉBEC, ce 5 juillet 1977

Les premiers lauréats des Prix du Québec

Le **19 décembre 1977**, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, à Montréal, le ministre Louis O’Neill remet les premiers Prix du Québec en présence du premier ministre, René Lévesque, du ministre d’État au développement culturel, Camille Laurin, et de centaines d’invités des milieux artistique, scientifique et littéraire. La cérémonie de remise des prix est télédiffusée en direct sur les ondes de Radio-Québec.

Prix David : **Jacques Ferron**, médecin et écrivain ; un auteur aussi prolifique qu’original dont l’œuvre est caractérisée par son humour et sa truculence, mais aussi par sa grande humanité et son sens de l’observation.

Prix Marie-Victorin : **Jacques Genest**, fondateur et directeur scientifique de l’Institut de recherches cliniques de Montréal.

Prix Léon-Gérin : **Léon Dion**, politicologue, auteur de plusieurs ouvrages et professeur au Département de sciences politiques de l’Université Laval. Il a consacré de nombreuses années à l’étude de l’évolution politique du Québec et du Canada.

Prix Paul-Émile-Borduas : **Léon Bellefleur**, dessinateur, peintre et graveur ; ami des automatistes et des surréalistes, il réconcilie dans son œuvre les démarches de ses aînés, Pellan et Borduas.

Prix Denise-Pelletier : **Félix Leclerc**, poète et chansonnier considéré comme le père de la chanson québécoise.

De nouveaux prix au fil des ans

En **1980**, le ministre des Affaires culturelles, Denis Vaugeois, crée le **prix Albert-Tessier** qui souligne un apport exceptionnel dans le domaine du cinéma. Les activités reconnues aux fins de ce prix sont la scénarisation, la réalisation, la production, les techniques cinématographiques, l’interprétation et la composition musicale. Le premier lauréat est le cinéaste Arthur Lamothe.

En 1992, la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla, crée le **prix Gérard-Morisset** qui souligne une contribution remarquable à la sauvegarde, au rayonnement et à la transmission de l'héritage culturel québécois. Les activités reconnues aux fins de ce prix sont la recherche, la création, la formation, la production, la conservation et la diffusion, dans les domaines des biens culturels, des archives, de la muséologie et de la culture populaire traditionnelle. Le premier lauréat est Jean-Claude Marsan.



Photo : ministère des Communications

16 octobre 1979. Les cinq lauréats des Prix du Québec 1979 exhibent fièrement la médaille qui leur a été remise : Jean Duceppe, Julien Hébert, Yves Thériault, Armand Frappier et le père Noël Mailloux.

On se retrouve alors avec cinq prix culturels et deux prix scientifiques. Mais pas pour longtemps car, en 1993, Lucienne Robillard, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, crée deux nouveaux prix scientifiques.

Le **prix Wilder-Penfield** s'adresse aux scientifiques dont l'objet de recherche appartient au domaine biomédical. Les groupes de disciplines reconnus sont les sciences médicales, les sciences naturelles et les sciences de l'ingénierie. La première lauréate est Brenda Milner.

Le **prix Armand-Frappier** récompense des personnes qui ont mené une carrière en recherche et qui ont contribué au développement d'une institution de recherche, ou encore qui se sont consacrées à l'administration ou à la promotion de la recherche et qui, de ce fait, ont su favoriser la relève scientifique et susciter l'intérêt de la population pour la science et la technologie. Le premier lauréat est Lionel Boulet.



Photo : ministère des Communications

19 octobre 1981. Jean-Paul Riopelle, qui vient de recevoir le prix Paul-Émile-Borduas, s'entretient avec Clément Richard, ministre des Affaires culturelles.

En 1997, la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, crée un sixième prix dans le domaine des arts, de la culture et de la langue : le **prix Georges-Émile-Lapalme** qui couronne la carrière d'une personne qui a contribué à la qualité et au rayonnement de la langue française

parlée ou écrite au Québec. Les domaines d'activité reconnus aux fins de ce prix sont la culture, les communications, l'éducation, l'administration, la recherche, le travail, le commerce et les affaires. Pierre Bourgault est le premier lauréat.

À l'automne de 1998, le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, François Legault, crée le **prix Lionel-Boulet**. Ce cinquième prix scientifique sera décerné pour la première fois en 1999. Il s'adresse à une chercheuse ou à un chercheur qui s'est distingué par ses inventions, ses innovations scientifiques et technologiques, son leadership dans le développement d'entreprises et son apport au développement économique du Québec. Le premier lauréat est Robert Zamboni.

À la mémoire de personnalités prestigieuses



Le **prix David** rend bien sûr hommage à Athanase David qui, avec son initiative de 1922, peut être considéré comme le véritable fondateur des Prix du Québec. C'est à ce protecteur des lettres, des arts et des sciences que nous devons entre autres réalisations la création des Archives nationales, de l'École des beaux-arts et du Musée du Québec.

Ce n'est qu'en 1979 qu'on lui donnera son appellation actuelle de prix Athanase-David. En 1981, on ajoutera la bande dessinée aux genres littéraires reconnus pour ce prix et, quatre ans plus tard, la critique littéraire et le journalisme.



Le Prix scientifique, décerné depuis 1967, devient le **prix Marie-Victorin**. Il honore la mémoire du frère Marie-Victorin, figure de proue du monde scientifique québécois. Premier directeur de la faculté des sciences de l'Université de Montréal, il fut deux fois lauréat des Concours littéraires et scientifiques : en 1923 pour sa thèse de doctorat, *Les Filicinées du Québec*, et en 1931 pour *Contribution du laboratoire de Botanique de l'Université de Montréal*. Âme dirigeante de l'ACFAS, constituée en 1923, et fondateur du Jardin botanique de Montréal, il est l'auteur de la célèbre *Flore laurentienne* qui demeure, encore aujourd'hui, la bible des botanistes québécois.



Le **prix Denise-Pelletier** honore la mémoire de cette grande comédienne qui s'est illustrée à la scène, à la radio et à la télévision.



Le **prix Paul-Émile-Borduas** rend hommage à ce célèbre peintre à qui l'on doit le mouvement automatiste et le non moins célèbre manifeste *Refus global* de 1948 qui fera d'énormes vagues dans le milieu intellectuel, culturel et politique du Québec d'après-guerre.



Le **prix Léon-Gérin**, on l'aura remarqué, regroupe plusieurs disciplines des sciences humaines qui, pendant près de 50 ans, ont fait l'objet du prix des sciences morales et politiques des Concours littéraires et scientifiques. Anecdote intéressante : Léon Gérin, que l'on considère comme le premier sociologue québécois, est le fils d'Antoine Gérin-Lajoie, auteur de la complainte *Un Canadien errant* qui rappelle l'exil des Patriotes après la révolte de 1837.



Le **prix Albert-Tessier** rend hommage à Mgr Albert Tessier qui, dès 1925, utilisa le cinéma pour développer les thèmes qui lui étaient chers : la langue, l'éducation, la culture, la nature, les régions du Québec et la religion.



Le **prix Gérard-Morisset** réfère aux mérites de l'un des pionniers de la connaissance et de la mise en valeur du patrimoine québécois, notamment en ce qui concerne l'architecture et les œuvres d'art. Soulignons que Gérard Morisset a reçu deux prix aux Concours littéraires et scientifiques : en 1936, pour *Les Arts au Canada français* et, en 1949, pour *L'Architecture en Nouvelle-France*.



Le **prix Wilder-Penfield** rend hommage à l'un des plus grands neurochirurgiens et neurologues au monde. Wilder Penfield a fondé l'Institut neurologique de Montréal en 1934.



Le **prix Armand-Frappier** honore la mémoire du fondateur de l'institut de recherche qui porte son nom. Décédé en 1991, Armand Frappier avait reçu le prix Marie-Victorin en 1979.



Le **prix Georges-Émile-Lapalme** rend hommage à celui que l'on a surnommé le « père de la Révolution tranquille » et qui fut, en 1961, le premier ministre des Affaires culturelles du Québec.



Le **prix Lionel-Boulet** rend hommage à l'un des pionniers de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Lionel Boulet est également le premier lauréat du prix Armand-Frappier créé en 1993.

Conditions d'admissibilité des candidats

« Le lauréat doit être québécois. »

C'est ainsi qu'est libellé l'article 8 du premier règlement des Prix du Québec en 1977. Mais, prudence oblige, on ne définit pas ce qu'est un Québécois. Parce qu'elle est sujette à interprétation, cette formulation sera abandonnée en 1981 et remplacée par : « Le lauréat doit être citoyen canadien domicilié au Québec. »

Bien que la citoyenneté canadienne soit toujours exigée, ce qui a changé cependant, c'est l'obligation d'être domicilié



23 novembre 1982. Cérémonie de remise des Prix du Québec à la Salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale. On reconnaît les lauréats de cette année-là dans la première rangée.

Photo : ministère des Communications

au Québec. Il fallait, en 1984, « avoir résidé au Québec » et, en 1998, « avoir fait carrière au Québec ». Aujourd'hui, les lauréats doivent « vivre ou avoir vécu au Québec ».

Ces modifications sont importantes car elles tiennent compte de la réalité des milieux culturels et scientifiques où des séjours plus ou moins prolongés à l'étranger sont habituels. Qu'on pense, par exemple, à Anne Hébert (prix David 1978) qui a longtemps vécu à Paris, ou à Henry Saxe (prix Paul-Émile-Borduas 1994) qui vit en Ontario depuis 1973.



Photo : ministère des Communications

23 octobre 1984. Gilbert Paquette, ministre de la Science et de la Technologie, Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, et René Lévesque, premier ministre du Québec, présidaient la cérémonie de remise des Prix du Québec 1984.

« Aucun prix ne peut être décerné à titre posthume ni partagé entre deux lauréats. » (article 7)

Encore aujourd'hui, aucun Prix du Québec ne peut être décerné à titre posthume. Mais, à quelques reprises, un prix a été attribué à une personne décédée. Cependant, il ne s'agissait pas à proprement parler d'un prix à titre posthume, le décès du lauréat étant survenu entre le moment où le jury avait délibéré et la cérémonie officielle de remise des prix qui a lieu quelques mois plus tard. Ce fut le cas de Francis Mankiewicz, d'Henri Bergeron et de Lionel Daunais.



Photo : ministère des Communications

24 septembre 1985. Les six lauréats des Prix du Québec pour l'année 1985 : Albert Faucher, Jean Gascon, Charles Daudelin, Jacques Godbout, Gilles Groulx et André Barbeau.

La règle selon laquelle aucun prix ne peut être partagé entre deux lauréats a été assouplie quelques années plus tard par l'ajout suivant : « [...] à moins que le prix ne couronne l'ensemble d'une œuvre ou une carrière réalisée conjointement ». Le partage d'un Prix du Québec entre deux lauréats ne s'est produit qu'une seule fois, en 1994, alors que le prix Wilder-Penfield a été décerné aux neurologistes Albert J. Aguayo et Yves Lamarre. Dans ce cas, on ne peut toutefois parler d'œuvre ou de carrière conjointes mais plutôt d'un prix *ex aequo*, une exception – une entorse, diront certains – au règlement.

« Trois lauréats ont reçu deux Prix du Québec »

Comme les Prix du Québec couronnent l'ensemble d'une œuvre ou une carrière remarquable, il va de soi qu'un lauréat ne puisse recevoir deux fois le même prix. Mais, au milieu des années quatre-vingts, le règlement apporte cette nuance : « Un lauréat peut cependant se voir attribuer plus d'un prix, s'il s'agit de prix différents, au cours ou non de la même année. »

À trois reprises depuis leur création, les Prix du Québec ont couronné deux fois le même lauréat dans deux prix distincts.

- Dans le domaine culturel, Roland Giguère a reçu le prix Paul-Émile-Borduas en 1982 pour son œuvre de peintre et de graveur. Et c'est en tant que poète qu'on lui attribuera le prix Athanase-David en 1999. Plus modestement, son ouvrage *L'Âge de la parole* lui avait valu un prix de littérature aux Concours artistiques, littéraires et scientifiques de 1966.
- Dans le domaine scientifique, Jacques Genest a reçu le prix Marie-Victorin en 1977 et, près de 20 ans plus tard, le prix Armand-Frappier en 1996.
- Dans le domaine culturel ET dans le domaine scientifique, Fernand Dumont a reçu le prix Athanase-David en 1979 et le prix Léon-Gérin en 1990. Une situation qu'il avait déjà vécue aux Concours littéraires et scientifiques avec l'attribution d'un prix de littérature pour *L'Ange du matin* en 1955 et du prix de sciences morales et politiques, en 1963, avec son coauteur Yves Martin, pour *L'Analyse des structures sociales régionales*.

Gestion partagée

En 1984, le ministère de la Science et de la Technologie devient responsable des deux prix scientifiques. Cette formule de gestion n'est pas signe de division, mais bien un partage de la gestion des prix des domaines culturel et scientifique. Les Prix du Québec demeurent un tout.

Les deux ministères nomment un jury pour chaque concours et en précisent le mandat et la durée. Ils désignent également le secrétaire de chaque jury, mais celui-ci n'a pas droit de vote.

En 1986, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science¹ apporte certaines modifications dans la formulation des disciplines concernées par les deux prix scientifiques. Ainsi, pour l'attribution du prix Marie-Victorin, on reconnaît les sciences mathématiques, les sciences physiques, les sciences de la vie et de la santé, les sciences de l'environnement, de la terre, de l'eau, de l'atmosphère et les sciences du génie.



Photo : ministère des Communications

21 octobre 1986. Betty Goodwin, lauréate du prix Paul-Émile-Borduas, reçoit la médaille et le parchemin qui accompagnent le prix des mains de Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan, copréside la cérémonie officielle.

Les disciplines reconnues pour l'attribution du prix Léon-Gérin sont les sciences sociales, les sciences du langage, les sciences de l'administration, l'urbanisme et l'aménagement, les sciences de l'histoire, les sciences juridiques, les sciences de l'éducation et la géographie. Il est intéressant de souligner que, de 1938 à 1960, les ouvrages traitant des sciences du langage relevaient du prix de littérature des Concours littéraires et scientifiques.

Les lauréates des Prix du Québec 1977-2000

Entre 1977 et l'an 2000, parmi les 166 personnalités du monde des arts, de la culture et de la science qui ont reçu un Prix du Québec, on compte 22 lauréates auxquelles on pourrait ajouter, histoire de faire bonne figure, les 2 lauréates des prix David de la période 1968-1976. Par ailleurs, en l'an 2000, 4 des 11 Prix du Québec n'avaient pas encore couronné de femmes ; il s'agit des prix Marie-Victorin, Armand-Frappier, Georges-Émile-Lapalme et Lionel-Boulet.

Prix Athanase-David :

Anne Hébert (1978), Marie-Claire Blais (1982), Andrée Maillet (1990), Nicole Brossard (1991), Monique Bosco (1996) ; si l'on ajoute les prix

¹ Comme le lecteur le constatera, ce ministère changera de nom à plusieurs reprises au fil des ans.

David de la période 1968-1976 : Gabrielle Roy (1970), Rina Lasnier (1974)

Prix Léon-Gérin :

Thérèse Gouin Décarie (1988), Margaret Lock (1997)

Prix Paul-Émile-Borduas :

Marcelle Ferron (1983), Betty Goodwin (1986), Françoise Sullivan (1987), Irene F. Whittome (1997)

Prix Denise-Pelletier :

Ludmilla Chiriaeff (1980), Colette Boky (1986), Jeanne Renaud (1989), Monique Mercure (1993), Martine Époque (1994)

Prix Albert-Tessier :

Anne Claire Poirier (1988), Micheline Lanctôt (2000)

Prix Gérard-Morisset :

Carmen Gill-Casavant (1993), Phyllis Lambert (1994), France Gagnon Pratte (1997)

Prix Wilder-Penfield :

Brenda Milner (1993)



Photo : Daniel Lessard

9 novembre 1987. Les six lauréats, en conversation par groupe de deux, sur la scène du Grand Théâtre de Québec où a lieu en 1987 la remise des Prix du Québec : Rock Demers, Jean-Louis Roux, Françoise Sullivan, Pierre Deslongchamps, Louis-Edmond Hamelin et Fernand Ouellette.

Le montant des bourses

À la création des Prix du Québec en 1977, la bourse remise aux lauréats était de 15 000 \$, ce qui équivalait au montant maximum des bourses versées aux artistes à l'intérieur des programmes d'aide à la création du ministère des Affaires culturelles. Cependant, ces sommes étaient imposables, de sorte que le montant net qui revenait aux lauréats était moindre et variait selon le taux d'imposition de chacun.

En mai 1989, l'arrêté ministériel est modifié afin de porter le montant de la bourse rattachée à un Prix du Québec à 30 000 \$ et de maintenir la parité avec la structure financière du programme d'aide du Ministère. Ce rattrapage a cependant commencé quelques années plus tôt car la bourse versée aux lauréats a été soustraite dans les faits à la *Loi de l'impôt sur le revenu* à partir de 1983.

En effet, le 18 février 1987, à l'occasion de son Discours du budget, le ministre des Finances du Canada, Michael Wilson, annonçait des nouvelles dispositions fiscales concernant les « récompenses couronnant une œuvre remarquable ». Dans l'une des annexes à ce discours, plus précisément à la page 62 de *Documents budgétaires*, on pouvait lire ce qui suit :

Le budget propose d'apporter un changement, pour les années d'imposition 1983 et suivantes, qui précisera le traitement fiscal des récompenses. [...] Il est donc proposé dans le budget d'indiquer par règlement le genre de récompense à exclure du revenu d'un contribuable. Ces récompenses seraient limitées aux prix reconnus au niveau national ou international pour les réalisations méritoires. [...]

Dans son Discours sur le budget prononcé le 30 avril 1987, le ministre des Finances du Québec, Gérard-D. Lévesque, annonçait qu'une mesure semblable serait introduite dans les lois fiscales québécoises.

Le 5 juin 1987, le ministre des Finances du Canada apportait une précision supplémentaire dans les *Notes techniques sur l'Avis de motion des voies et moyens*



Photo : Bernard Vallée

13 septembre 1988. Cette année-là, fait inhabituel, le nom des lauréats est dévoilé au cours d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, quelques semaines avant la cérémonie officielle. Au premier plan, Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles. Seconde rangée : Thérèse Gouin Décarie, Anne Claire Poirier, Germain J. Brisson et Michel Tremblay. Marcel Brisebois et Claude Gosselin représentaient les deux lauréats absents, John Newmark et Fernand Leduc.

visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu :

Paragraphe 15(2)

Selon l'alinéa 56(1)n) de la loi, un contribuable doit inclure dans son revenu l'excédent, sur 500 \$, du montant qu'il reçoit à titre de récompenses couronnant une œuvre remarquable réalisée dans son domaine d'activité habituel. Cet alinéa est modifié pour les années d'imposition 1983 et suivantes afin d'exclure de son champ d'application certains types de récompenses visées par règlement. Il s'agit de récompenses reconnues par le public et décernées pour une œuvre méritoire réalisée dans le domaine des arts, des sciences ou des services au public. Ne sont pas de telles récompenses les montants qu'il est raisonnable de considérer comme reçus en compensation pour services rendus ou à rendre.

Toutefois, le grand nombre de récompenses attribuées par différents organismes à travers le Canada ainsi que la nécessité de procéder à un examen minutieux de chacune d'entre elles, puis de s'assurer que les critères de chaque récompense n'avaient pas changé posaient problème. Le ministère fédéral du Revenu a donc renoncé à énumérer les récompenses visées et a choisi de s'en tenir plutôt à l'énoncé du texte législatif et à son interprétation.



Photo : ministère des Communications

2 novembre 1989. La « cuvée » de 1989 : Gérard Bergeron, Jacques Leblanc, Jeanne Renaud, Denys Arcand. Deuxième rangée : Claude Tousignant et Jean Éthier-Blais.



Photo : Ronald Maisonneuve

30 octobre 1990. Les lauréats de 1990 sont réunis sur la scène de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts : Leo Yaffé, Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Michel Goulet, Andrée Maillet (assise), Joseph Rouleau, Liza Frulla, ministre des Affaires culturelles, Gilles Carle et Fernand Dumont.

Nul ne contestera que les Prix du Québec constituent des récompenses « décernées pour une œuvre méritoire réalisée dans le domaine des arts, des sciences ou des services au public ». Depuis 1983, les bourses des Prix du Québec ne sont donc plus assujetties à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, tant au niveau fédéral qu'au niveau québécois. Si l'article 22 de l'actuel *Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires* ne précise

pas que le montant de la bourse n'est pas imposable, c'est tout simplement qu'un arrêté ministériel ne peut avoir préséance sur une loi.

La médaille et sa symbolique

La remise d'une médaille aux lauréats des Prix du Québec est une tradition qui remonte à 1977. Jusqu'en 1983, cette médaille est fabriquée en un seul exemplaire. À partir de 1984, un double de chaque médaille (au nombre de six cette année-là puisqu'il y a six Prix du Québec à cette époque) est versé dans la collection des arts décoratifs du Musée du Québec.

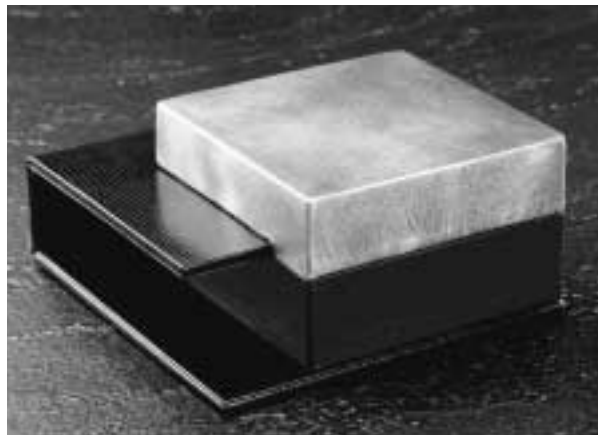


Photo : Ronald Maisonneuve

Les médailles sont toujours remises dans un écrin conçu spécialement pour l'occasion. Celui-ci a été réalisé pour l'édition 1991 par l'artiste relieure Lorraine Choquet d'après un design de Lorraine Choquet et André Guyon.

Depuis 1995, les deux ministères responsables de la gestion des Prix du Québec faisaient produire deux médailles distinctes, l'une pour les lauréats culturels, l'autre pour les lauréats scientifiques. Dans le but de renforcer le caractère symbolique des Prix du Québec, de favoriser l'intégration de leurs dimensions culturelle et scientifique et de développer un sentiment d'appartenance unique chez les lauréates et les lauréats, les deux ministères responsables ont décidé en 2001 de remettre la même médaille à tous les lauréats de l'année. Cette médaille fait l'objet d'un concours annuel de création.



Photo : Louise Leblanc

Première rangée : Phyllis Lambert, Daniel Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Marie Malavoy, ministre de la Culture et des Communications, Jacques Parizeau, premier ministre du Québec, accompagné de sa conjointe Lisette Lapointe, Albert J. Aguayo, Martine Époque. Deuxième rangée : Jean-Jacques Nattiez, Pierre Perrault, Maurice L'Abbé, Henry Saxe, Yves Lamarre et Rolf Puls, représentant Réjean Ducharme.

La réalisation des premières médailles des Prix du Québec représente à l'époque « la seule vraie manifestation au Québec de l'art moderne de la médaille », avance Norman M. Willis, conservateur de la collection nationale de médailles aux Archives publiques du Canada². Les promoteurs des Prix du Québec désiraient en faire « des œuvres d'art au plein sens du terme » en la fabriquant en exemplaire unique.

Tout en poursuivant une tradition bien ancrée dans la culture occidentale – l'attribution d'une médaille pour témoigner l'estime publique –, cette initiative gouvernementale a suscité au Québec une véritable naissance de l'art de la médaille. Elle a donné aux artistes une grande liberté de création qui contraste avec le goût mercantile et la prudence traditionaliste qui contraignent trop souvent cette pratique artistique.



Photo : Marc-André Grenier

Les lauréats de 1997. Assis : Roger Blais, Louis Legendre, Margaret Lock, Krešimir Krnjević. Debout : Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, Irene F. Whittome, Colin Low, Raymond Lévesque, France Gagnon Pratte, Gilles Marcotte et Roger Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce.

L'audace affichée par les responsables du concours de création de la médaille reflète le climat politique de la fin des années soixante-dix et rend compte de la place que la culture populaire a commencé à occuper depuis la décennie précédente. L'esprit d'émancipation et d'ardeur collective qui a caractérisé la création des Prix du Québec s'est transmis dans les directives techniques du concours, favorisant ainsi la spontanéité et l'originalité. Il en est résulté un nombre impressionnant de médailles – plus précisément 123, de 1977 à 2000 inclusivement – qui se distinguent par leur cachet hautement artistique.

La composition des jurys

Le ministre de la Culture et des Communications et le ministre de la Recherche, de la Science et la Technologie nomment, chaque année, de trois à cinq personnes qui composent les jurys des prix qui relèvent de leur autorité respective.

² Willis, Norman M., « Apothéose de la médaille dans la société moderne : les médailles des Prix du Québec », *Médailles*, organe de la Fédération Internationale de la Médaille, 1985, p. 60-66.

Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'un collège électoral mais de jurys de pairs regroupant des personnes reconnues pour leur compétence dans les milieux culturels et scientifiques concernés. Généralement, afin d'assurer une forme de continuité, un des jurés a fait partie du jury l'année précédente. La composition des jurys répond également à des critères d'équilibre, de représentativité – féminine, disciplinaire, universitaire, régionale – et d'intégration des membres des communautés culturelles.

La cérémonie de remise des prix

Québec ou Montréal ? Ce dilemme cornélien est toujours présent quand vient le moment de déterminer le lieu de la remise des Prix du Québec. Si Québec est la capitale et le siège du gouvernement québécois qui, par ces prix, attribue ses plus hautes récompenses, Montréal représente le principal pôle urbain où se recrutent la plupart des lauréats culturels et scientifiques, et où se retrouvent la majorité des institutions culturelles et universitaires.

Au fil de leur histoire, les Prix du Québec ont été décernés 15 fois à Québec, le plus souvent à la Salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale (communément appelée le Salon rouge). La cérémonie de remise des Prix du Québec a eu lieu 9 fois à Montréal



Photo : ministère des Communications

Le Château Frontenac, à Québec, a accueilli à quatre reprises la cérémonie officielle de remise des Prix du Québec. On aperçoit, au-dessus du porche, le logo qui a servi d'identification visuelle à l'événement de 1985 à 2000.



Photo : Denis Bernier

En 1993, la présentation des lauréats des Prix du Québec a eu lieu dans le cadre d'une émission spéciale diffusée en direct de l'Amphithéâtre Bell par Télé-Québec.



Photo : Marc-André Grenier

En 1995, la remise des Prix du Québec a lieu au Théâtre Capitol au cours d'un gala télédiffusé par Télé-Québec.

dans divers lieux reconnus pour leur vocation culturelle : la Place des Arts, le Musée d'art contemporain, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal.

La première cérémonie des Prix du Québec s'est tenue à Montréal et semble inaugurer une forme d'alternance qui s'est maintenue pendant quelques années. Puis, on assiste à des cycles : Québec, de 1982 à 1988, puis Montréal, de 1989 à 1993. Depuis 1994, la cérémonie est installée à demeure à Québec où elle a réintégré la Salle du Conseil législatif qui, en raison de son caractère solennel, convient particulièrement à ce genre d'événement.



Photo : Marc-André Grenier

La coutume veut que les lauréats des Prix du Québec signent le livre d'or du président de l'Assemblée nationale quand ils y sont reçus. Walter Joachim, lauréat du prix Denise-Pelletier 1995, appose sa signature en présence de Daniel Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, de Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, et de Raymond Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale.



Photo : Roch Thérioux

Anik Bissonnette et Louis Robitaille dans un numéro de danse à l'occasion du gala des Prix du Québec en 1996.



Photo : Daniel Lessard

La dernière cérémonie de remise des Prix du Québec au XX^e siècle a eu lieu, comme il se doit, à l'Assemblée nationale.

En conclusion

Les Prix du Québec, qui ont été décernés à 175 figures de proue de la culture et de la science au cours du XX^e siècle, vont bien au-delà d'une simple reconnaissance monétaire : ils sont une affirmation publique du rôle des créateurs dans l'épanouissement d'une collectivité. Chaque année, ce sont 11 individus au parcours remarquable que le gouvernement du Québec honore et propose comme modèles aux générations montantes. L'avenir se construit avec des visionnaires, avec des artistes, avec des hommes et des femmes capables de repousser les limites du savoir et de leur art. Les lauréates et les lauréats des Prix du Québec appartiennent à cette race de pionniers qui constituent les fondements d'un peuple. Reconnaître leur contribution au développement de la société est non seulement une source de fierté pour les Québécois et les Québécoises mais également un signe de confiance en soi.